

CHARTRE DU RESEAU OVE

Le Réseau OVE est né d'une dynamique coopérative entre plusieurs structures associatives, partageant une vision commune de l'inclusion, de l'innovation et de la solidarité. Ce projet commun s'est structuré autour de la Fondation OVE, à l'origine de sa création. Les associations membres composent aujourd'hui un réseau solidaire unifié, engagé dans la transformation du secteur médico-social.

La Fondation OVE assume la gouvernance de ces associations, à travers la présidence de leurs directoires, et à travers leurs conseils de surveillance, parfois en partenariat. À ce titre, elle joue un rôle d'influence stratégique, de stabilité et de continuité, garantissant une cohérence globale au sein du Réseau, tout en laissant à chaque structure son identité propre et sa capacité d'initiative.

Elle s'engage, au-delà de ses fonctions statutaires, à piloter l'animation du Réseau, à en garantir la dynamique partagée et à être le moteur de la mise en œuvre des engagements décrits dans la présente Charte.

Un ADN commun

- L'innovation sociale et technique, la réflexion prospective dans la pratique des accompagnements dans les champs respectifs d'activité.
- Une ambition de transformation du secteur médico-social, et de co-construction des politiques publiques, fondée sur un champ de compétence élargi et la vision partagée d'une société inclusive.

Des valeurs identiques

- La promotion du vivre ensemble et de l'autodétermination, la solidarité et l'attention aux vulnérabilités
- Un management efficient, éthique et responsable
- Le partenariat, l'intelligence collective, avec la connaissance conçue comme un bien commun

Une stratégie partagée

- Une diversification des activités et un développement facilité à l'échelle du Réseau, pour apporter une solution spécifique et adaptée à chaque personne sur tout le territoire
- Une logique de pôle d'expertise et de subsidiarité au sein du Réseau au profit de la qualité de la réponse apportée aux besoins.

**Le sens du
Réseau OVE**

NOS 4 ENGAGEMENTS MUTUELS



METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE EN COHÉRENCE AVEC LES VALEURS PARTAGÉES

Adopter une telle gestion est de la responsabilité de chaque direction d'association. La Fondation OVE, à la gouvernance de chacune d'entre elles, en assure la cohérence par sa vision transversale.



PARTAGER LES EXPERTISES, APPORTER DE L'ASSISTANCE, MUTUALISER LES SAVOIR-FAIRE

Selon les cas, une association peut avoir besoin de l'expertise d'un autre membre du réseau, et/ou constituer cette ressource.

Le principe est alors simple : cette assistance est refacturée à prix coûtant, selon le temps passé à apporter cette expertise ponctuelle. Cette assistance peut être celle de la Fondation OVE au profit des autres associations partenaires, mais aussi celle de n'importe quel membre du réseau au profit d'un autre.

L'engagement de partage de la connaissance comme un bien commun au sein du Réseau conduit à mutualiser les savoir-faire, au service de l'accompagnement des personnes. Elle implique aussi le réflexe de partager des travaux pouvant servir à tous, qu'il s'agisse d'expertises dans l'accompagnement des personnes ou dans les diverses fonctions support, et de poursuivre les réflexions communes sur nos champs d'intervention et nos organisations.



COOPERER AU PROFIT DU DEVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION, AVEC AGILITE ET SENS DU BIEN COMMUN

La coopération peut s'exercer dans le cadre d'une réponse à un AAP, AMI, ou d'une reprise d'activité. Elle peut également, dans le cadre de réflexions stratégiques partagées, avoir pour objet le montage en commun de projets dans des champs très divers, sur des diversifications d'activité ou des projets liés aux fonctions support.

La coopération doit être un moteur de développement et d'innovation, rendant ce qui paraît difficile, voire impossible seul, réalisable à plusieurs.

Les acteurs s'engagent à appréhender en bonne intelligence, avec le souci du sens et de l'efficacité de notre mission, les champs potentiels de « frottement » entre les activités des associations du Réseau, avec un principe de subsidiarité pensé avec pragmatisme.



COMMUNIQUER SUR LE RESEAU ET LA VISION PARTAGEE, ETRE AMBASSADEUR DU RESEAU ET DE CHAQUE ASSOCIATION LA COMPOSANT

Les acteurs s'engagent à poursuivre et développer l'intérêt mutuel et la bonne compréhension des activités des acteurs composant le réseau, pour avoir la capacité de le faire rayonner.

Ils s'attachent à communiquer sur la vision partagée de la transformation du secteur médico-social, des activités au sein de l'ESS, et à participer à la co-construction des politiques publiques.

Les acteurs s'engagent par leurs actions à être ambassadeurs les uns pour les autres, au gré des opportunités, au profit du développement de chacun et de tous.

